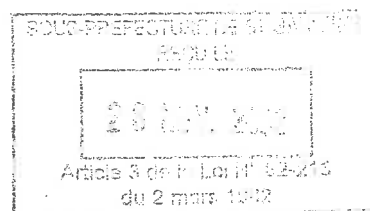




EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la commune de MAZÈRES-
SUR-SALAT

Séance du 22 novembre 2002

MAIRIE de (31260)
Mazères-sur-Salat



L'an deux mille deux et le vingt deux novembre à 21 H, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre CASTERAS.

Présents : Pierre CASTERAS, Montserrat GRISPAN, Manuel ALCAIDE, Jean CANAL, Claude HERNANDO, Jean Pierre BONZON, Fernande DREUILLE, Colette FARINE, François OUSSET, Patrick PINTAT.

Absents excusés : Marcel ARTIGAS, Béatrice BLANC, Jean Claude DOUGNAC, Céline GARDELLE, Christophe SALAVERA.

Secrétaire de Séance : Patrick PINTAT

Objet : P.V.R.N. Participation à voirie et réseaux nouveaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'est plus possible de demander aux propriétaires fonciers de participer aux frais de mise en place de nouveaux réseaux, ou voirie. La Commune a seule la charge de l'ensemble de ces frais.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332-6-1, L 332-11-1 et L 332-11-2, le Conseil Municipal peut mettre à la charge des propriétaires fonciers le coût des nouvelles voies publiques et des réseaux réalisés pour permettre l'implantation de nouvelles constructions.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'instaurer le régime de la participation pour le financement des voies nouvelles et des réseaux définie aux articles L 332-11-1 et L 332-11-2 du code de l'urbanisme.
- en application du 4^{ème} alinéa de l'article L 332-11-1 du code de l'urbanisme, d'exempter dans la limite de 50 % de l'obligation de participation financière, les constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585-C du code général des impôts.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre CASTERAS



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception en sous-préfecture le : 28 11 2002
et de la publication le : 02.12.2002
Le Maire.

